

**Guide méthodologique**

**Modèle d’état « Bilan simplifié par monnaie » (RP.02.02)**

Cette section concerne les déclarations annuelles demandées aux ORPS.

Lorsqu’une justification spéciale est requise, celle-ci n’est pas à présenter dans le modèle de déclaration, mais doit être incluse en annexe du rapport régulier au contrôleur.

**RP.02.02.01– Bilan simplifié par monnaie**

Observations générales

Cette section concerne la déclaration annuelle demandée aux ORPS.

Ce modèle n’est pas à remettre si plus de 90 % des actifs et aussi des passifs sont libellés dans une seule monnaie.

S’il est remis, les informations relatives à la monnaie de déclaration doivent être systématiquement communiquées, indépendamment du montant des actifs et des passifs concernés. Les informations communiquées par monnaie doivent couvrir au moins 90 % du total de l’actif et du total du passif. Les 10 % restants sont agrégées. Si, pour satisfaire à la règle des 90 %, une déclaration doit être faite dans une monnaie donnée soit pour les actifs, soit pour les passifs, alors elle doit être faite dans cette monnaie à la fois pour les actifs et les passifs.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **ÉLÉMENT À DÉCLARER** | **INSTRUCTIONS** |
| C0040/R0005 | Monnaies | Indiquer le code alphabétique ISO 4217 de chaque monnaie de déclaration. Un tableau par monnaie. |
| C0010/R0010 | Placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0010 | Placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0010 | Placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0010) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0010). |
| C0040/R0010 | Placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte – monnaies importantes | Déclarer la valeur des placements (hors placements représentant les provisions techniques des opérations en unités de compte) dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0020 | Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres, dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0020 | Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres– monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres, dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0020 | Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres, dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0020) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0020). |
| C0040/R0020 | Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions propres– monnaies importantes | Déclarer la valeur des Autres actifs : Actifs corporels d'exploitation, Avoirs en banque, CCP et caisse, Actions, dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0030 | Valeur totale des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0030 | Valeur des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte dans la monnaie de déclaration |
| C0030/R0030 | Valeur des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0040) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0050/R0040). |
| C0040/R0030 | Valeur des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte – monnaies importantes. | Déclarer la valeur des placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0040 | Valeur totale de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0040 | Valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0040 | Valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques – monnaies restantes | Déclarer la valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0040) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0040). |
| C0040/R0040 | Valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques – monnaies importantes | Déclarer la valeur de la part des réassureurs et organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0050 | Valeur totale des créances : créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des créances (créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance) dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0050 | Valeur des créances : créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des créances (créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance)dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0050 | Valeur des créances : créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance – monnaies restantes | Déclarer la valeur des créances (créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance) dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0050) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0050). |
| C0040/R0050 | Valeur des créances : créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance – monnaies importantes | Déclarer la valeur des créances (créances nées d'opérations directes, Créances nées d'opérations de réassurance) dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0060 | Valeur totale des autres actifs : autres créances (personnel, État organismes sociaux, débiteurs divers), comptes de régularisation actif, capital souscrit non appelé, actifs incorporels – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des autres actifs dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0060 | Valeur des autres actifs : autres créances (personnel, État organismes sociaux, débiteurs divers), comptes de régularisation actif, capital souscrit non appelé, actifs incorporels – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des autres actifs dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0060 | Valeur des autres actifs : autres créances (personnel, État organismes sociaux, débiteurs divers), comptes de régularisation actif, capital souscrit non appelé, actifs incorporels – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des autres actifs dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R060) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0060). |
| C0040/R0060 | Valeur des autres actifs : autres créances (personnel, État organismes sociaux, débiteurs divers), comptes de régularisation actif, capital souscrit non appelé, actifs incorporels – monnaies importantes | Déclarer la valeur des autres actifs dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0070 | Valeur totale du total de l’actif – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale du total de l’actif dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0070 | Valeur du total de l’actif – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur du total de l’actif dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0070 | Valeur du total de l’actif – monnaies restantes | Déclarer la valeur du total de l’actif dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0070) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0070). |
| C0040/R0070 | Valeur du total de l’actif – monnaies importantes | Déclarer la valeur du total de l’actif dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0080 | Valeur totale des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0080 | Valeur des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0080 | Valeur des provisions techniques (hors UC et indexés) – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0080) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0080). |
| C0040/R0080 | Valeur des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) – monnaies importantes | Déclarer la valeur des provisions techniques (hors opérations en unités de compte) dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/0090 | Valeur totale des provisions techniques des opérations en unités de compte – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des provisions techniques des opérations en unités de compte dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0090 | Valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0090 | Valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte – monnaies restantes | Déclarer la valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0090) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0090). |
| C0040/R0090 | Valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte – monnaies importantes | Déclarer la valeur des provisions techniques des opérations en unités de compte dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0100 | Valeur totale des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0100 | Valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0100 | Valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance– monnaies restantes | Déclarer la valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0100) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0100). |
| C0040/R0100 | Valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance– monnaies importantes | Déclarer la valeur des dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs, des dettes nées d'opérations directes, et des dettes nées d'opérations de réassurance dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0110 | Valeur totale des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0110 | Valeur des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit– monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0110 | Valeur des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit– monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0110) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0110). |
| C0040/R0110 | Valeur des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit– monnaies importantes | Déclarer la valeur des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0120 | Valeur totale des autres dettes– toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des autres dettes dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0120 | Valeur des autres dettes– monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des autres dettes dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0120 | Valeur des autres dettes– monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des autres dettes financières dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0120) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0120). |
| C0040/R0120 | Valeur des autres dettes– monnaies importantes | Déclarer la valeur des autres dettes dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0130 | Valeur totale des provisions pour risques et charges – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale des provisions pour risques et charges dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0130 | Valeur des provisions pour risques et charges – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur des provisions pour risques et charges dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0130 | Valeur des provisions pour risques et charges – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale des provisions pour risques et charges dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0130) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0130). |
| C0040/R0130 | Valeur des provisions pour risques et charges – monnaies importantes | Déclarer la valeur des provisions pour risques et charges dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0140 | Valeur totale du compte de régularisation passif – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale du compte de régularisation passif dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0140 | Valeur du compte de régularisation passif – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur du compte de régularisation passif dans la monnaie de déclaration. |
| C0040/R0140 | Valeur du compte de régularisation passif – monnaies importantes | Déclarer la valeur du compte de régularisation passif dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |
| C0010/R0150 | Valeur totale du total du passif – toutes monnaies | Déclarer la valeur totale du total du passif dans toutes les monnaies. |
| C0020/R0150 | Valeur du total du passif – monnaie de déclaration | Déclarer la valeur du total du passif dans la monnaie de déclaration. |
| C0030/R0150 | Valeur du total du passif – monnaies restantes | Déclarer la valeur totale du total du passif dans les monnaies restantes ne donnant pas lieu à une déclaration par monnaie.  Cette cellule exclut donc le montant communiqué dans la monnaie de déclaration (C0020/R0150) et dans les monnaies importantes donnant lieu à une déclaration par monnaie (C0040/R0150). |
| 0040/R0150 | Valeur du total du passif – monnaies importantes | Déclarer la valeur du total du passif dans chacune des monnaies pour lesquelles une déclaration séparée par monnaie est requise. |

**Tableaux de l’état**



